



### Légende: PAG

	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Délimitation de la zone verte
	Parcelle / immeuble en réalisation (2)		Délimitation du degré d'utilisation du sol

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

	Zone d'habitation 1		Zone de jardins familiaux
	Zone mixte villageoise		Zone de sport et de loisir
	Zone mixte rurale		Zone de sport et de loisir - football
	Zone de bâtiments et d'équipements publics type-1		Zone de sport et de loisir - football
	Zone de bâtiments et d'équipements publics type-2		

#### PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

	max.		max.	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	max.		max.	

#### Zone verte

	Zone agricole		Zone de parc public
	Zone forestière		Zone de verdure

#### Zones superposées

	PAP approuvé par le Ministre de l'intérieur		Couloir pour projets de mobilité douce
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)		Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
	Zone d'aménagement différé		Secteur protégé de type "environnement construit" - C
	Zone de servitude "urbanisation"		Construction à conserver
	« Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Cubain d'une construction existante à préserver
	« Servitude "urbanisation - cours d'eau spécifique"		Alignement d'une construction existante à préserver
	« Servitude "urbanisation - préservation du champs de visibilité"		Mur à conserver
	« Servitude "urbanisation - distance de protection"		Petit patrimoine à conserver
	« Servitude "urbanisation - élément naturel"		
	« Servitude "urbanisation - intégration paysagère Zehrenbeck"		
	« Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		
	« Servitude "urbanisation - isolement et transition"		
	« Servitude "urbanisation - infrastructure technique"		
	« Servitude "urbanisation - préservations d'accès"		
	« Servitude "urbanisation - Randschiff"		
	« Servitude "urbanisation - intégration topographique"		
	« Servitude "urbanisation - architecturale - Grevels 1"		
	« Servitude "urbanisation - architecturale - Grevels 2"		
	« Servitude "urbanisation - architecturale - Grevels 3"		
	« Servitude "urbanisation - paysagère - Grevels"		

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

	à l'aménagement du territoire		à la protection du patrimoine culturel national
	Plans directeurs sectoriels - PDS		Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national (6)
	PDS Paysages (PSP)		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (6)
	Zone de patrimoine des grands ensembles paysagers (GEP) (8)		à la gestion de l'eau
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		Zone de protection d'eau potable (7)
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Habitats Natura 2000 (9)		Zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre (8)
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Zones de protection oiseaux Natura 2000 (9)		

#### Indications complémentaires (à titre indicatif)

	Biotope protégés (art. 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et de ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)		Cours d'eau / Eau stagnante (1)
	Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et de ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)		Courbes de niveau, équidistance 5 m (5)

#### Circulation et stationnement

	Cimetière		Limite de la commune (1)
--	-----------	--	--------------------------

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2023  
 (2) Mise à jour, AC Wahl et Z+B  
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015  
 (4) MERS - Environnement, Zones Natura 2000, 2015  
 (5) Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale daté au 22 février 2023)  
 (6) Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire)  
 (7) Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour du captage d'eau souterraine Erdt situées sur les territoires des communes de Pétzenheid et Wahl  
 (8) Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Welterbaach et Heiwitz situés sur les territoires des communes de Ciroubaux et Wahl  
 (9) Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Everlange, Brémchen, Ribbedel, Rübchen, Rimbeng situés sur les territoires des communes de Pétzenheid et Wahl  
 (10) Règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre et délimitant les installations, travaux et activités interdites, réglementées ou soumises à autorisation dans ces zones et modifiant le règlement grand-ducal du 11 septembre 2017 instituant un ensemble de régimes d'aires pour le sauvetage de la diversité biologique en milieu rural.

## Commune de Wahl

# Plan d'aménagement général

approbation définitive



Référence: 95C/005/2021  
 Le présent document appartient au service  
 d'approbation du 20/12/23  
 Le Ministre des Affaires intérieures  
 Leon Gloden

- Vote du conseil communal le 04 juillet 2023
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de Développement durable en date du 25 octobre 2023, réf.: 86925/CS
- Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 09 février 2024, réf.: 86925/CS/App2
- Approbation définitive du Ministre des Affaires intérieures en date du 20 décembre 2023 réf.: 95C/005/2021

Découpage des plans à l'échelle 1:2.500

### Plan d'ensemble

**ZB ZEYEN BAUMANN**  
 URBANISME  
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 ENVIRONNEMENT  
 GÉNIE CIVIL

Zeyen-Baumann sàrl  
 7, rue de Siersted  
 L-7254 Bereldange  
 T: +352 33 02 04  
 F: +352 33 29 86  
 www.zeyenbaumann.lu

Plan N° 04  
 décembre 2023  
 échelle 1:10.000